

Elle gère encore la succession de son conjoint décédé il y a 13 ans

Valerie Lesage :

Treize ans après la mort de son conjoint, Christiane Bergeron-Leclerc continue de gérer sa succession et elle se dit que sans testament, elle aurait vécu un cauchemar, en plus de son grand deuil.

« J'aurais été mal prise.

J'avais mon salaire et mon chalet.

Je me serais débrouillée, mais je me serais retrouvée sans maison, sans auto, sans rien et ç'aurait été encore plus difficile.

Mon processus de deuil aura été facilité par la clarté du testament », reconnaît-elle, en espérant que son témoignage incite des couples à passer à l'action.

Christiane avait 33 ans quand son conjoint a été atteint d'un cancer fulgurant.

Rapidement après le diagnostic, sachant ses jours comptés, il a veillé à clarifier ses dernières volontés devant notaire.

La complexité de la structure familiale dans laquelle il vivait aurait pu autrement causer beaucoup de problèmes à ses proches.

Le conjoint avait deux enfants mineurs issus de deux unions précédentes et il n'était pas marié à Christiane.

Sans testament, elle n'aurait hérité de rien et elle aurait dû plier bagage pour redonner la maison à la succession, qui aurait été administrée par une tutelle et le curateur public, étant donné l'âge des enfants.

L'amoureux a évité ce triste scénario pour sa conjointe en s'assurant de son bien-être, tout en lui confiant, avec un ami proche, la grande responsabilité de gérer la succession pendant 17 ans pour ses deux jeunes enfants.

Ces derniers recevront progressivement l'argent qui leur est légué à 23, 25 et 27 ans.

« L'âge raisonnable pour toucher un gros capital a été réfléchi avec le notaire.

Après, quand on gère une succession, on veut s'assurer de le faire en accord avec la volonté de la personne défunte.

Le testament est l'outil légal et ensuite, on essaie d'honorer les valeurs de la personne disparue.

Dans mon cas, l'expérience est longue, mais positive », raconte Christiane.

Le fait d'être deux personnes pour prendre les décisions allège la tâche, reconnaît-elle. Car il y a aussi eu à gérer un autre niveau de complexité : son conjoint était d'origine européenne et il détenait des actifs dans son pays natal.

Il a fallu traduire le testament et le certificat de décès pour interagir avec les autorités bancaires à l'étranger.

« C'est beaucoup de démarches au début et à un moment, tu deviens tanné de raconter que ton chum est décédé.

Je trouvais ça lourd au début et heureusement que je n'étais pas seule », songe-t-elle.

Quelques années plus tard, Christiane a rencontré à nouveau l'amour, avec un homme qui était déjà père. Quand elle est tombée enceinte, elle n'a pas hésité à aborder le délicat sujet du testament.

« Ce n'est pas l'fun à faire, mais on va être protégés et c'est clair tout ce qui appartient à qui », dit Christiane, estimant qu'elle n'aurait probablement pas eu cette clairvoyance si elle n'avait pas été éprouvée par le deuil auparavant.

Vous avez vécu une histoire d'héritage compliqué et vous souhaitez nous en faire part, écrivez-nous à jdm-scoop@quebecormedia.com

Recherche et mise en page:

Michel Cloutier

CIVBDL

20230930

"C'est ensemble qu'on avance"